

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne**Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objections****SA.105133**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2023/C 110/04)

Date d'adoption de la décision	19.12.2022
Numéro de l'aide	SA.105133
État membre	Finlande
Région	MANNER-SUOMI
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	SA.47083 jatkaminen — Suomessa jo esiintyvien kasveja vioittavien tuholaiten aiheuttamien laajojen metsätuhojen ehkäiseminen
Base juridique	Laki metsätuhojen torjunnasta 1087/2013; Laki metsätuhojen torjunnasta annetun lain muuttamisesta ja väliaikaisesta muuttamisesta (xx/2022, luonnos, liitteenä)
Type de la mesure	Régime d'aide
Objectif	Agriculture, sylviculture, zones rurales, Aides à des actions et des interventions forestières spécifiques, dont l'objectif principal est de contribuer au maintien ou à la restauration de l'écosystème forestier et de la biodiversité ou du paysage traditionnel
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	Budget global: 1 000 000 EUR Budget annuel: 200 000 EUR
Intensité	
Durée	jusqu'au 31.12.2027
Secteurs économiques	Sylviculture et autres activités forestières
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Maa- ja metsätalousministeriö PL 30, 00023 Valtioneuvosto
Autres informations	

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site: <https://ec.europa.eu/competition/eojade/isef/index.cfm>